

RAPPORT N° 00/8-27
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

(Consorts NARAYANASSAMY / 42 Rue Lucien Gasparin / AH 148)

Afin de permettre la réalisation d'un cheminement piétonnier, la Municipalité a engagé une action de maîtrise foncière concernant les terrains situés le long de la Rue Lucien Gasparin, côté falaise.

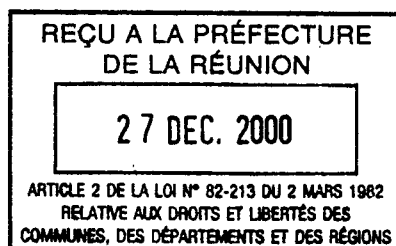
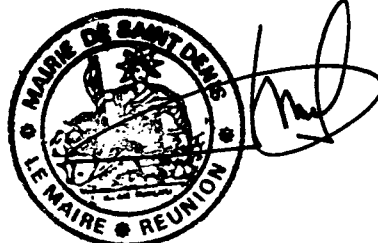
Dans cette logique, la Commune a aujourd'hui l'opportunité d'acquérir le terrain cadastré section AH n° 148 appartenant aux Consorts NARAYANASSAMY, libre de toute occupation.

Ce terrain bâti d'une surface de 141 m² a été évalué par les services du Domaine à 1 000 000 F.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur l'acquisition du terrain des Consorts NARAYANASSAMY décrit ci-dessus au prix de 1 100 000 F compatible avec l'estimation des services du Domaine, et de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/8-27
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000**

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

(Consorts NARAYANASSAMY / 42 Rue Lucien Gasparin / AH 148)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-27 du Maire ;

Vu le rapport de
présenté au nom de

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

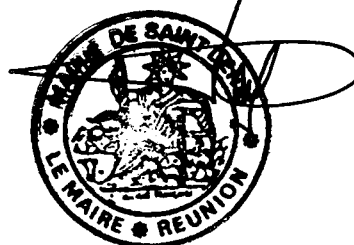
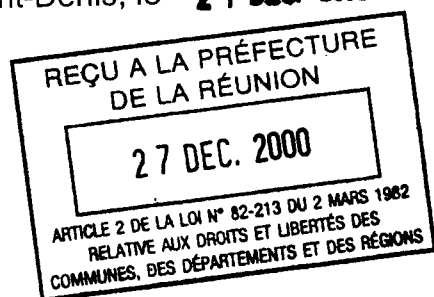
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts NARAYANASSAMY cadastré section AH n° 148, situé au 42 Rue Lucien Gasparin, au prix de 1 100 000 F compatible avec l'estimation des services du Domaine.

ARTICLE 2

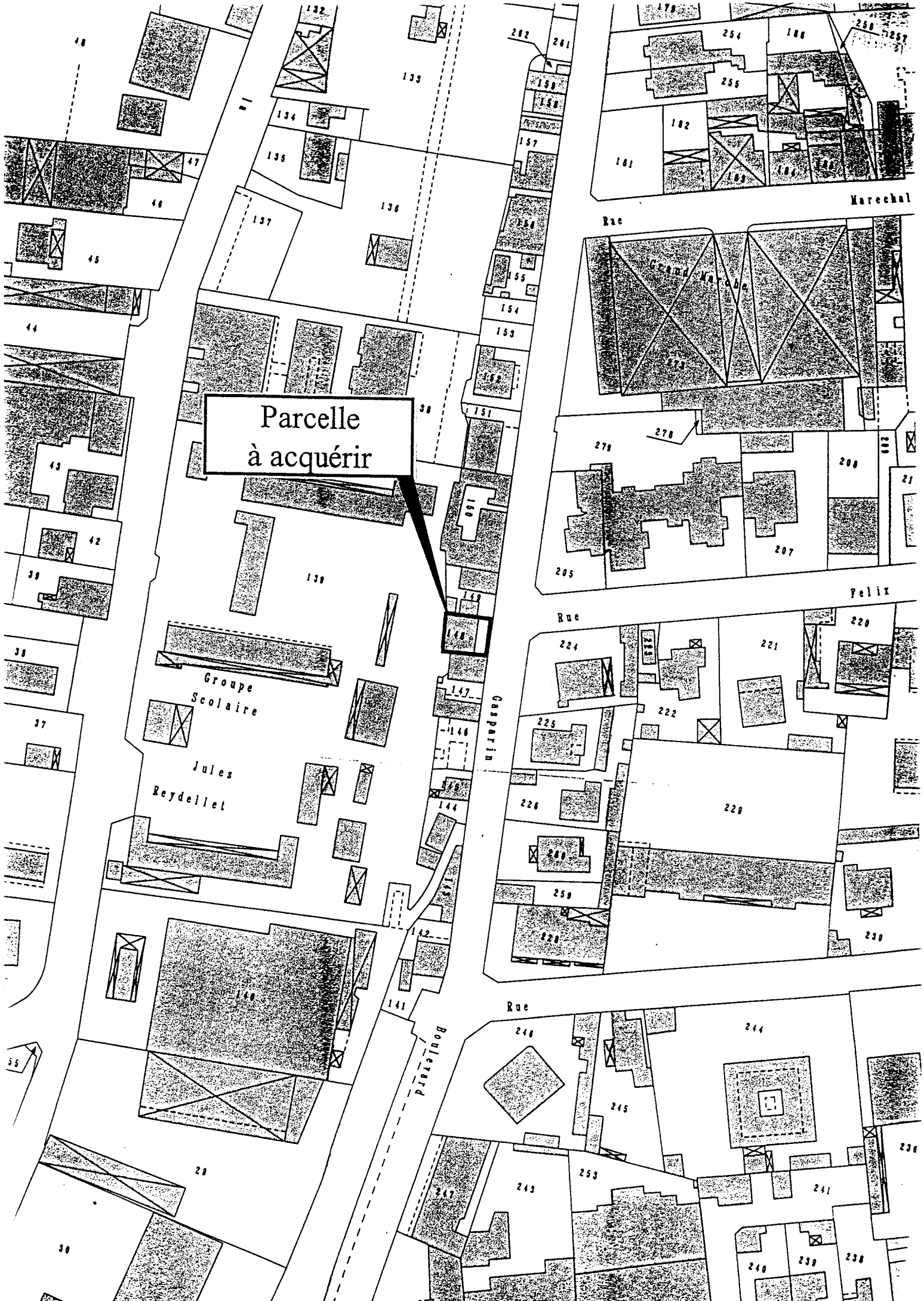
Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



Parcelle
à acquérir



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 1260 / 2000** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **DOM7301.DOT**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 08/06/2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Non précisée

4 Propriétaire présumé Mme NARAYANASSAMY Anne Marie

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : **SAINT DENIS**

42 rue Lucien Gasparin, parcelle cadastrée **AH n° 148**, bâtie d'une construction à trois niveaux- sous sol
Au rez de chaussée : pièce et garage utilisés en snack
à l'étage : appartement F3

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS actuel : zone **UAb**

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre à la vente

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : **1 000 000 F**

11 Réalisation d'accords amiables : **Marge de négociation de 10 %**

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 07 Août 2000.
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE

